

COMPOSER AVEC LES OBLIGATIONS INSTITUTIONNELLES

Permettre un système éducatif vivant au sein d'une institution est loin d'être aisé. L'adulte doit être stratégique.



Pour prendre en compte d'une part les obligations institutionnelles et d'autre part les activités et intérêts des enfants, il peut :



1- METTRE EN VALEUR LES PRODUCTIONS DES ENFANTS

- Cahier souvenirs avec les écrits des enfants recopiés et vérifiés
- Journaux de classe



2- ÉVALUER

- Bilan type évaluations nationales 1 ou 2 fois par an
- Faire passer des activités identiques en début et fin d'année.
- Observer les productions des enfants et y associer des compétences institutionnelles.



3- VARIER LES FONCTIONNEMENTS

- Semaines paires : fonctionnement rassurant vis-à-vis des obligations institutionnelles / semaines impaires : fonctionnement plus favorable à la prise d'initiative et aux projets personnels des enfants.
- Une journée dans la semaine consacrée : aux évaluations, à des activités libres ou...

